

Maîtriser pour agir



NOTRE CONSTAT :

Réaliser des actions nécessite des ressources financières saines et pérennes. Notre capacité d'auto-financement se réduit, alors que nos besoins en investissement augmentent du fait, entre autres, du besoin de rénovation de nos équipements municipaux.



NOTRE OBJECTIF :

Une gestion rigoureuse et proactive de nos finances. Donner une vision saine à long terme, en travaillant les dossiers en profondeur et en prenant le temps d'appréhender leurs complexités.



NOS PROPOSITIONS :

- ▶ **Autofinancement préservé** grâce au cadrage strict des dépenses autorisées chaque année. **Pas d'augmentation d'impôt** si le périmètre de nos finances ne change pas.
- ▶ **Visibilité** : Pour anticiper les besoins de la commune, le Plan Pluriannuel d'Investissement sera mis à jour trimestriellement. Il sera directement opérationnel sur 3 à 5 ans et prospectif sur les projets de moyen et long terme (5 à 10 ans). Il affichera les dépenses, recettes et emprunts nécessaires pour chaque projet et sera partagé entre tous les élus, majorité comme opposition.
- ▶ **Transparence** : La mise en place d'une comptabilité analytique nous permettra d'analyser les vrais coûts des services municipaux actuellement dilués sur plusieurs lignes budgétaires.
- ▶ **Des contrats de prestations réinterrogés** pour limiter les hausses mécaniques tous les ans. Revenir en régie communale quand le rapport coût/service rendu sera avantageux.
- ▶ **Analyse d'impact** : Les budgets d'investissement et de fonctionnement nécessaires à l'action municipale seront systématiquement interrogés sur leurs conséquences environnementales, sociétales et au regard de l'intérêt général.



FOCUS SUR...

Investir pour Voreppe sans compromettre l'avenir.

La réduction de nos ressources, imposée par l'État, obligera toute majorité à l'emprunt dans le prochain mandat. Nous savons que l'emprunt est un mot tabou et peu porteur. Mais par honnêteté, nous ne pouvons occulter cette question. Être élu(e)s, c'est savoir aborder les sujets difficiles. Nous voyons l'emprunt comme un accélérateur de réalisations, et pas seulement comme une charge. Pour protéger les finances de la commune, nous nous engageons sur deux principes fermes :

- ▶ L'emprunt ne servira jamais aux dépenses courantes de fonctionnement de la ville comme la loi l'impose.
- ▶ Il ne sera sollicité qu'après une analyse stricte de notre capacité de remboursement via le PPI (*Plan Pluri-annuel d'investissement*).

C'est la garantie d'avoir des équipements disponibles au plus tôt pour les habitants, tout en maîtrisant la trajectoire financière de la commune.

